

Conseil Municipal
Saint-Loup-du-Gast
Procès-Verbal
Réunion du 23 Mai 2023

Le Mardi 23 Mai 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-du-Gast, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 9 rue des Charrons, sous la présidence de M. Marcel Barbé, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, M. Alfredo Dos Santos, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, M. Stéphane Guilloux, Mme Michèle Le Rai-Jousse, M. Jean-Claude Pochez.

Absent(s) : Mme Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : M. Stéphane Guilloux

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter le thème suivant à l'ordre du jour :
« Désignation d'un référent déontologue ».
Les Conseillers Municipaux acceptent.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter l'ordre du jour, le Maire rappelle les décisions prises depuis la dernière réunion du 04 Avril 2023, telles que la signature du devis Kaligéo pour le bornage des « 3 parcelles – Rue des Charrons » pour la somme de 1 365,00 € HT.

Est aussi évoqué le réaménagement du bureau du Secrétariat de la Mairie et de la salle du Conseil Municipal, réalisé par Buro Like Mayenne, pour un montant de 3 184.66 € TTC.

Enfin, Le Maire précise également la signature du devis JB Gibon, permettant le transport et la pose de pierres chez M. et Mme Calas, qui subissent des nuisances régulières dus à des campeurs s'installant sur le chemin rural jouxtant leur propriété.

Suppression du poste d'Attaché

Le Maire informe aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la suppression du poste d'Attaché, tenu par M. Antoine Le Rai, ancien Secrétaire de Mairie parti à la retraite depuis le 01^{er} Avril 2023.

Après délibération, les Conseillers Municipaux approuvent, à l'unanimité des membres présents, cette décision.

Mise à disposition du personnel communal

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que Mme Catherine Bigot, Agent communal, est mise à disposition sur la commune d'Ambrières-les-Vallées, à raison de 8 heures hebdomadaire en période scolaire (pour l'année 2022/2023), afin d'assurer les missions d'encadrement des enfants de l'école élémentaire.

Si la commune d'Ambrières-les-Vallées souhaite reconduire son contrat pour l'année scolaire 2023/2024, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération permettant la signature de la convention par le Maire.

Le Conseil, après en avoir délibéré (par 8 voix pour et 1 abstention) autorise M. le Maire à signer la convention pour la mise à disposition de Mme Catherine Bigot, dans le cas où la commune d'Ambrières-les-Vallées souhaite renouveler son contrat pour l'année scolaire 2023/2024.

Frais de déplacements du Secrétaire de Mairie et de l'Agent communal

Le Maire propose la mise en place d'un Ordre de mission annuel permettant le remboursement des futurs frais kilométriques de la Secrétaire de Mairie, lors de ses déplacements professionnels (Trésorerie, Banque, La Poste, Mairies de communes voisines, Points de vente pour achats divers etc..).

Un Ordre de mission sera alors mis en place annuellement et un état de frais trimestriel pourra être établi par la Secrétaire de Mairie, justifiant ses déplacements, selon le barème en vigueur.

Le Maire demande l'accord du Conseil, qui accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, le Maire rappelle au Conseil que M. Philippe Gaisnon, Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe, utilise très régulièrement son véhicule personnel pour les besoins des services techniques de la commune et qu'il est normal qu'il soit indemnisé. Pour l'année 2022, le forfait annuel versé à M. Gaisnon a été arrêté à 615.00 € (montant annuel maximum de l'indemnité forfaitaire – Arrêté du 28 décembre 2020). Le Maire propose de reconduire la même somme pour l'année 2023.

Après délibération, les Conseillers Municipaux approuvent, à l'unanimité des membres présents, cette décision.

Prix des parcelles du futur lotissement

Le Maire rapporte au Conseil les dépenses relatives au « Projet d'Aménagement des 3 parcelles – Rue des Charrons » afin d'établir le prix de vente de la parcelle, une fois les travaux terminés.

Il présente alors le tableau suivant :

Travaux Génie Civil, Branchements Elec.	17 954,00 €	HT
Kaligeo Bornage	1 365,00 €	HT
Kaligeo Levée Topographique	960,00 €	HT
Architecte Etude Sol	2 400,00 €	HT
STGS Eau Potable	3 216,27 €	HT
Solutel Fibre	774,00 €	HT
STPO Aménagement	25 411,70 €	HT
Etat de la Dette	52 080,97 €	HT

La surface approximative de chaque parcelle est estimée à 800 m² révélant un coût au m² de 21.70 € HT
Le Maire propose d'arrêter le prix à 25 € HT le m²

Christelle Charrier s'interroge sur ce montant, qui lui paraît un peu élevé pour notre commune. Quelques membres précisent que sur les communes voisines, les prix sont autant, voire plus élevés.

Le Maire propose alors de valider ce montant, afin de pouvoir proposer la vente des futures parcelles, via une pancarte sur les lieux, dès maintenant.

Le Conseil, après en avoir délibéré (par 8 voix pour et 1 abstention) approuve cette décision.

Groupement d'Achat Electricité

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que Territoire d'Energie 53 propose d'adhérer à un Groupement d'Achat d'Electricité, par la signature d'une convention, afin de se protéger des futures augmentations tarifaires. Il invite les Conseillers Municipaux à prendre connaissance de la lettre du Président de Territoire d'Energie 53, joint en annexe.

Plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur cette négociation tarifaire, qu'ils jugent peut-être risquée. Christelle Charrier craint que pour une petite commune telle que Saint-Loup-du-Gast, les tarifs négociés par le Groupement d'Achat ne soient pas si avantageux.

Alfredo Dos Santos pense qu'il serait intéressant de comparer les tarifs de plusieurs fournisseurs d'énergies à titre individuel.

Le débat étant divisé, M. le Maire informe le Conseil que le Forum de l'Energie portant sur ce sujet aura lieu le Vendredi 23 Juin prochain à la Salle des Ondines à Changé, et que les deux délégués de la commune peuvent y assister (les deux délégués sont M. Barbé, vice-président de TE 53 et M. Dos Santos).

Enfin, la délibération devant être prise avant le 30 Septembre 2023 en cas d'Adhésion au Groupement d'Achat d'Electricité, il est décidé de reconduire ce sujet à l'ordre du jour de rentrée en Septembre 2023.

Repas des Aînés

Comme tous les ans, la commune offre le repas aux Aînés, âgés de plus de 65 ans et habitants en résidence principale.

Une participation de 5 € leur est demandée et le prix du repas pour le conjoint de moins de 65 ans ou habitant hors commune s'élève à 25 €.

Le Maire propose à l'Assemblée de retenir une date en Septembre ou Octobre 2023. Il est rapidement décidé de fixer le repas un Samedi au mois d'Octobre.

Marie-Christine Durand-Maignan évoque l'idée d'organiser le repas dans une salle communale en faisant appel à un traiteur. Cependant, il est retenu le restaurant comme lieu de rencontre, l'organisation étant moins fastidieuse.

Par ailleurs, Christelle Charrier et Michèle Le Rai proposent de revoir le tarif du conjoint de moins de 65 ans habitant sur la commune, qu'elles jugent trop élevé. Cependant, la majorité du Conseil décide de maintenir le tarif des années passées.

Le choix du restaurant se fera à la réunion de rentrée de Septembre 2023.

Désignation d'un Référent en Déontologie

Chaque commune doit désigner un référent déontologue avant le 1^{er} Juin 2023. Le Maire lit le Mail reçu de l'AMF53 donnant toutes les informations nécessaires.

Il est proposé une liste de référents éligibles par l'AMF 53. M. le Maire la soumet alors à l'Assemblée.

Après délibération du Conseil, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Hada Messoudi, enseignant chercheur de la faculté de droit de Laval, en tant que référent déontologue de la commune de Saint-Loup-du-Gast.

Questions diverses

- Les années passées, sauf durant la période COVID, la commune avait un stand au Salon du Train Miniature, se déroulant à la Salle Polyvalente de Laval.

Cette année, ce salon aura lieu le week-end du 30/09/23 au 01/10/23. Les repas du samedi midi et du dimanche midi sont offerts. M. Philippe Gaisnon sera en charge du transport d'une draisine avant et après le Salon. Il convient alors d'organiser la permanence sur le stand.

M. le Maire et Christian Chatelier se portent volontaire pour tenir le stand.

- Par ailleurs, Mme Christelle Charrier questionne M. le Maire sur la personne à contacter en cas de présence ragondins sur domaine privée. Cette compétence relève de M. Bernard Bigot, Président du GDON.

- Pour finir, M. le Maire rappelle que la prochaine réunion portera sur la désignation des grands électeurs en vu des élections sénatoriales de Septembre 2023. Il précise que cela se déroulera par Vote à bulletin secret. Chaque membre du Conseil peut présenter sa candidature.

La séance est close à 22h13

La prochaine réunion est fixée au Vendredi 09 Juin 2023 à 19h00

Le Maire, M. Marcel Barbé

Le Secrétaire, M. Stéphane Guilloux